

WAXOYL AG

4054 Basel

Date d'émission 08.05.2019, Révision 27.03.2019

Version 01

Page 1 / 11

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Glass****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1 Utilisations pertinentes**

Nettoyeur De Vitre

**1.2.2 Utilisations déconseillées**

Aucun connu.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société** WAXOYL AG  
Oberwilerstrasse 98  
4054 Basel / SUISSE  
Téléphone +41-61-28177 94  
Téléfax +41-61-28177 85  
Site internet www.waxoyl.com  
E-mail info@waxoyl.ch

**Secteur informatif****Informations techniques** info@waxoyl.ch**Fiche de Données de Sécurité** sdb@chemiebuero.de**1.4 Numéro d'appel d'urgence****Organe consultatif** ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]**

Pas de classification.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Pictogrammes de danger****Mentions de danger** Aucun**Caractéristique particulière** EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.**Produits de nettoyage, 648/2004/CE, contient:** conservateurs 2-BROMO-2-NITROPROPANE-1,3-DIOL**2.3 Autres dangers****Dangers pour la santé** Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.**Dangers pour l'environnement** Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.**Autres dangers** D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

**SECTION 3: Composition / informations sur les composants****Type de produits:**

3.2 Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
1 - < 10	Éthanol
	CAS: 64-17-5, EINECS/ELINCS: 200-578-6, EU-INDEX: 603-002-00-5, Reg-No.: 01-2119457610-43-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Eye Irrit. 2: H319
1 - < 5	3-butoxy-2-propanol
	CAS: 5131-66-8, EINECS/ELINCS: 225-878-4, EU-INDEX: 603-052-00-8, Reg-No.: 01-2119475527-28-XXXX
	GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 - Eye Irrit. 2: H319

**Commentaire relatif aux composants** Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

<b>Indications générales</b>	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
<b>Après inhalation</b>	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
<b>Après contact cutané</b>	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
<b>Après contact avec les yeux</b>	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Après ingestion</b>	Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Effets irritants

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter les symptômes.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

<b>Agent d'extinction approprié</b>	Tous les agents d'extinction sont appropriés. Décider des mesures d'extinction à prendre sur les lieux d'intervention.
<b>Agent d'extinction non approprié</b>	Jet d'eau.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol très glissant suite au déversement du produit.

## 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).  
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

## 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

# SECTION 7: Manipulation et stockage

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.  
Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.  
Protéger la peau en appliquant une pommade.  
Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Empêcher les infiltrations dans le sol.  
Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.  
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.  
Conserver les récipients hermétiquement fermés.  
Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.  
Protéger du gel.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

WAXOYL AG

4054 Basel

Date d'émission 08.05.2019, Révision 27.03.2019

Version 01

Page 4 / 11

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)**

Substance
Éthanol
CAS: 64-17-5, EINECS/ELINCS: 200-578-6, EU-INDEX: 603-002-00-5, Reg-No.: 01-2119457610-43-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 1000 ppm, 1900 mg/m <sup>3</sup> , TMP (n°) 84; FT (n°) 48
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 5000 ppm, 9500 mg/m <sup>3</sup>

**DNEL**

Substance
Éthanol, CAS: 64-17-5
Industrie, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme: 950 mg/m <sup>3</sup> .
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 343 mg/kg bw/d.
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 87 mg/kg bw/day.
Consommateurs, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme: 114 mg/m <sup>3</sup> .
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 206 mg/kg bw/d.
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 87 mg/kg bw/d.
3-butoxy-2-propanol, CAS: 5131-66-8
Industrie, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme: 147 mg/m <sup>3</sup> .
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 52 mg/kg bw/day.
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 22 mg/kg bw/day.
Consommateurs, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme: 43 mg/m <sup>3</sup> .

**PNEC**

Substance
Éthanol, CAS: 64-17-5
soildu sol, 0,63 mg/kg.
sédiment (eau douce), 3,6 mg/kg.
Eau de mer, 0,79 mg/l.
Eau douce, 0,96 mg/l.
Ingestion (alimentaire), 0,38 g/kg.
sédiment (Eau de mer), 2,9 mg/kg.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 580 mg/l.
3-butoxy-2-propanol, CAS: 5131-66-8
sédiment (Eau de mer), 0,236 mg/kg.
sédiment (eau douce), 2,36 mg/kg.
soildu sol, 0,16 mg/l.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 10 mg/l.
Eau de mer, 0,0525 mg/l.
Eau douce, 0,525 mg/l.

## WAXOYL AG

4054 Basel

Date d'émission 08.05.2019, Révision 27.03.2019

Version 01

Page 5 / 11

## 8.2 Contrôles de l'exposition

<b>Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques</b>	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.
<b>Protection des yeux</b>	lunettes de protection. (EN 166:2001)
<b>Protection des mains</b>	0,4 mm Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374-1/-2/-3). Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.
<b>Protection corporelle</b>	Vêtement de protection (EN 340)
<b>Divers</b>	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.
<b>Protection respiratoire</b>	Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2. (DIN EN 14387)
<b>Risques thermiques</b>	Aucun
<b>Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement</b>	Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat</b>	liquide
<b>Couleur</b>	rouge
<b>Odeur</b>	caractéristique
<b>Seuil olfactif</b>	non applicable
<b>Valeur du pH</b>	8,5
<b>Valeur du pH [1%]</b>	Non déterminé
<b>Point d'ébullition [°C]</b>	Non déterminé
<b>Point d' éclair [°C]</b>	> 61
<b>Inflammabilité (solide, gaz) [°C]</b>	Non applicable
<b>Limite inférieure d'explosion</b>	Non déterminé
<b>Limite supérieure d'explosion</b>	Non déterminé
<b>Propriétés comburantes</b>	Non
<b>Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]</b>	Non déterminé
<b>Densité [g/ml]</b>	Non déterminé
<b>Densité de versement [kg/m³]</b>	Non applicable
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Miscible
<b>Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]</b>	Non déterminé
<b>Viscosité</b>	non applicable
<b>Densité relative de vapeur par rapport à l'air</b>	Non déterminé
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Non déterminé
<b>Point de fusion [°C]</b>	Non déterminé
<b>Auto-inflammation [°C]</b>	Non applicable
<b>Temp. de décomposition [°C]</b>	Non déterminé

## 9.2 Autres informations

Aucun

**WAXOYL AG**

**4054 Basel**

Date d'émission 08.05.2019, Révision 27.03.2019

Version 01

Page 6 / 11

## **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Aucune connue lors d'une utilisation conforme aux prescriptions.

### **10.2 Stabilité chimique**

Le produit est stable sous des conditions normales.

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

### **10.4 Conditions à éviter**

Voir la SECTION 7.2.

### **10.5 Matières incompatibles**

Oxydant fort

### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Produit
ATE-mix, inhalatoire (vapeur), > 20 mg/l 4h.
ATE-mix, dermique, > 2000 mg/kg.
ATE-mix, oral, > 2000 mg/kg.
Substance
Éthanol, CAS: 64-17-5
LD50, dermique, lapin: > 2000 mg/kg (OECD 402).
LD50, oral, rat: 10470 mg/kg (OECD 401).
LC50, inhalatoire, rat: 117-125 mg/l/4h (OECD 403).
NOAEL, rat: > 3000 mg/kg/d (24 month OECD 451).
3-butoxy-2-propanol, CAS: 5131-66-8
LD50, dermique, rat: > 2000 mg/kg.
LD50, oral, rat: 3300 mg/kg.
LC50, inhalatoire, rat: > 3,5 mg/l (4h).

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
<b>Mutagénèse</b>	Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
<b>Toxicité sur la reproduction</b>	Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
<b>Cancérogénèse</b>	Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
<b>Danger par aspiration</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Remarques générales</b>	Aucun

WAXOYL AG

4054 Basel

Date d'émission 08.05.2019, Révision 27.03.2019

Version 01

Page 8 / 11

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Substance
Éthanol, CAS: 64-17-5
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss: 13000 mg/l (OECD 203).
LC50, (48h), Daphnia magna: 12340 mg/l.
EC50, (72h), Algae: 275 mg/l (OECD 201).
EC50, (48h), Selenastrum capricornutum: 12900 mg/l (OECD 201).
3-butoxy-2-propanol, CAS: 5131-66-8
LC50, (96h), Poecilia reticulata: > 560 mg/l.
EC50, (48h), Daphnia magna: > 1000 mg/l.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

<b>Comportement dans les compartiments de l'environnement</b>	Non déterminé
<b>Comportement dans les stations d'épuration</b>	Non déterminé
<b>Biodégradabilité</b>	Non déterminé

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Il ne faut pas s'attendre à des accumulations dans les organismes.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Une substance qui s'écoule peut pénétrer dans le sol et entraîner des contaminations du sol et des nappes souterraines.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

**12.6 Autres effets néfastes**

Aucun connu.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

**Produit**

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

**Catalogue européen des déchets (recommandé)**

200130

**Emballage non nettoyé**

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

**Catalogue européen des déchets (recommandé)**

150102

## WAXOYL AG

4054 Basel

Date d'émission 08.05.2019, Révision 27.03.2019

Version 01

Page 9 / 11

**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU**

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

**14.4 Groupe d'emballage**

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

WAXOYL AG

4054 Basel

Date d'émission 08.05.2019, Révision 27.03.2019

Version 01

Page 10 / 11

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable

**SECTION 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

<b>PRESCRIPTIONS DE CEE</b>	1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/EEC (2016/2037/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014
<b>RÈGLEMENTS DE TRANSPORT</b>	ADR (2019); IMDG-Code (2019, 39. Amdt.); IATA-DGR (2019)
<b>RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):</b>	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.
- Observer les restrictions d'emploi	Aucun
- VOC (2010/75/CE)	8 %

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Non applicable

**SECTION 16: Autres informations****16.1 Mentions de danger (SECTION 03)**

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

**16.2 Abréviations et acronymes:**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
ATE = acute toxicity estimate  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CLP = Classification, Labelling and Packaging  
DMEL = Derived Minimum Effect Level  
DNEL = Derived No Effect Level  
EC50 = Median effective concentration  
ECB = European Chemicals Bureau  
EEC = European Economic Community  
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances  
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
IATA = International Air Transport Association  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
IC50 = Inhibition concentration, 50%  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
LC50 = Lethal concentration, 50%  
LD50 = Median lethal dose  
LC0 = lethal concentration, 0%  
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
NOEC = No Observed Effect Concentration  
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
PNEC = Predicted No-Effect Concentration  
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
STP = Sewage Treatment Plant  
TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
VOC = Volatile Organic Compounds  
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

### 16.3 Autres informations

#### Méthode de classification

#### Positions modifiées

Aucun

Copyright: Chemiebüro®

